

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 28 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 55  
Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 22/01/2021  
Début de la séance : 18h09  
Fin de la séance : 21h33  
Nombre de votants : 55

---

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 28 janvier 2021 sera affiché à la mairie d'Amiens le 05/02/2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance présidée par :** B.FOURE

**Objet :** Compte-rendu analytique.

**Membres présents :** Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme GALLIOT, M. THÉVENIAUD, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, M. MELNISANCOT

**Membres empêchés :**

M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT) s'est excusé.

Mme NOUAOUR est arrivée à 18h11 (point n°1), M. JARDÉ et Mme BEN MOKHTAR sont arrivés à 18h12 (point n°1), Mme DERIVERY est arrivée à 18h21 (point n°7), M. DOMISE est arrivé à 19h03 (point n°8), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 19h41 (point n°8). Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) a quitté la séance à 20h05 (point n°10).

La séance a été ouverte à 18H09.

### 1 - Délégations de vote.

Monsieur François DÉCAVÉ a donné pouvoir à Monsieur Fabien VOULMINOT ;  
Madame Julia BELLINA a donné pouvoir jusqu'à son arrivée à Monsieur Renaud DESCHAMPS ;

### 2 - Désignation des secrétaires de séance.

Madame Claudine GALLIOT a été désignée en qualité de secrétaire et Monsieur Thomas LHERMITTE en tant que secrétaire adjoint.

*Adopté à l'unanimité*

### 3 - Communications du Maire.

Madame le Maire a informé l'assemblée que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 11 mars 2021 à 18 heures, en salle des Assemblées.

Madame le Maire a indiqué avoir reçu 3 questions orales dont 2 qui seraient évoquées comme habituellement en fin de séance et une reportée à la séance prochaine puisqu'elle a été transmise hors délai.

*Dont acte*

### 4 - Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020. Approbation.

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020 a été transmis aux membres de l'assemblée. En l'absence de remarque, il a été approuvé.

*Adopté à l'unanimité*

### 5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 9 décembre 2020 et le 18 janvier 2021. Ces décisions sont listées dans la délibération qui a été transmise aux membres de l'assemblée délibérante.

*Dont acte*

### 6 - Mission d'information et d'évaluation de l'opération Amiens For Youth. Création. Désignation des membres.

Suite à la demande des élus des groupes «Amiens c'est l'tien», «Communistes, républicaines et citoyennes» et «Social-éco citoyen» évoquée lors de la séance de décembre, une mission d'information et d'évaluation concernant l'opération Amiens For Youth a été créée. La répartition des sièges s'est faite à la proportionnelle et Mesdames Hélène BOUCHEZ, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Caroline BOHAIN, Sonia HAMADI, Zoé DESBUREAUX et Evelyne BECKER et Messieurs Benoît

MERCUZOT, Thomas LHERMITTE et Jean-Christophe LORIC ont été désignés pour participer à cette mission.

Les élus du groupe Amiens au Cœur n'ont pas souhaité participer à cette mission.

La présidence a été confiée à Madame BECKER.

Observations : Messieurs Renaud DESCHAMPS, Christophe METAY, Vincent MELNISANCOT, Mmes Nathalie VAGNIEZ et Julia BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

***Adopté à l'unanimité***

**7 - Avis de la ville d'Amiens sur l'évolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais. Modification du décret de création de l'Etablissement.**

L'établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais a été créé en décembre 1990 pour mettre en œuvre, à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais, la requalification de grands sites industriels et miniers laissés en friche à la suite de l'arrêt de ces activités. Aujourd'hui son champ d'action concerne tout le spectre des politiques d'aménagement.

Depuis la fusion des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie en 2015, la question de l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord-Pas de Calais se pose puisque la majorité des collectivités de l'ancienne région Picardie ne sont pas dotées d'un EPF.

Le Préfet de la région Hauts-de-France, qui s'est vu confier la mission de préfiguration de l'extension du périmètre d'intervention, a préconisé le 31 octobre dernier une extension au département de la Somme. Un projet de décret modifiant le décret statutaire de l'établissement est en cours, et la consultation formelle des collectivités du périmètre géographique d'intervention pressenti est lancée.

La ville d'Amiens, en tant que commune de plus de 20 000 habitants exerçant la compétence planification, a été consultée le 8 janvier pour émettre un avis sur cette extension et le projet de décret. Elle dispose d'un délai de 3 mois pour le formaliser.

La collectivité s'est engagée au travers d'une politique de développement économique, d'habitat, de préservation et de mise en valeur de son patrimoine naturel. Compte tenu du potentiel, mais aussi des difficultés de mise en œuvre de projets complexes sur des sites emblématiques comme le CHU Nord ou d'anciens sites industriels, la Ville d'Amiens souhaite disposer d'un tel outil avec son savoir-faire et ses capacités financières au service de l'attractivité de ses territoires. L'assemblée délibérante a ainsi décidé d'émettre un avis favorable à ce projet de décret.

***Adopté à l'unanimité***

**8 - Budget Primitif. Année 2021. Approbation.**

Après que Madame le Maire a présenté les premières orientations budgétaires du mandat, la parole fut passée à Monsieur MERCUZOT pour la présentation du diaporama ci-après.

## I- Les grands équilibres financiers

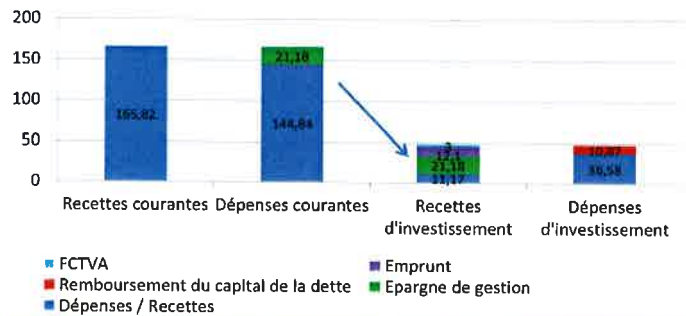
Le Budget primitif 2021 s'élève à 259,97 millions d'euros  
(incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections)

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	103 763 056 €	103 763 056 €
Section de fonctionnement	156 205 807 €	156 205 807 €
<b>TOTAL</b>	<b>259 968 863 €</b>	<b>259 968 863 €</b>

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Budget Annexe Parcs de stationnement	3 098 400 €	5 125 660 €	8 224 060 €

## I- Les grands équilibres financiers

De manière schématique, les grands équilibres de ce budget (approche Synthèse des Charges et des Ressources Générales) se présentent ainsi :



## I- Les grands équilibres financiers

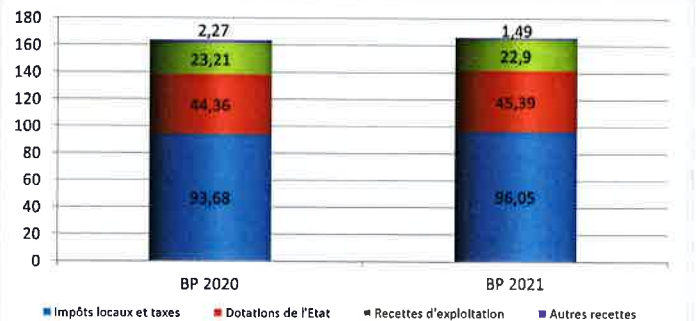
L'évolution des équilibres du budget principal :

(en millions d'euros)

	BP 2020	BP 2021
Recettes courantes	163,52	165,82
Dépenses courantes	140	144,64
Epargne de gestion	23,52	21,18
Remboursement dette	10,71	10,91
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>12,81</b>	<b>10,27</b>
Recettes propres (FCTVA)	4	3
Ressources disponibles	16,81	13,27
Produit des emprunts	23,5	12,1
Investissement net	42,93	27,71
Avances ZAC (net)	-3,5	-3

## II- L'évolution des recettes courantes

Les recettes courantes du budget principal sont fixées à 165,82 m€.  
Elles augmentent de 2,29 m€, soit + 1,4 % par rapport au BP 2020.



## II- L'évolution des recettes courantes

### • Les contributions directes :

#### - Maintien des taux de fiscalité :

Suppression progressive de la taxe d'habitation

Maintien du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties :

27,76 % (la Commune percevra par ailleurs le produit du foncier bâti départemental pour lui garantir la compensation du produit de taxe d'habitation)

#### - Augmentation du produit attendu sur la base de la revalorisation des bases pour 2021 estimée ainsi :

+ 0,2 % de revalorisation nominale des bases

+ 0,7 % de revalorisation physique des bases

- A cela s'ajoute la compensation versée par l'Etat dans le cadre de la réforme des impôts « de production » : 4 m€ pour 2021

## II- L'évolution des recettes courantes

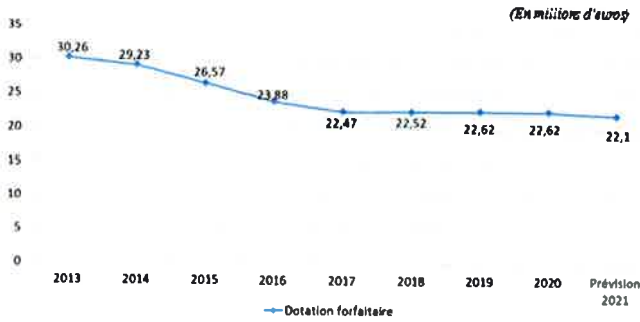
### • Les dotations de l'Etat :

- Une baisse attendue de la DGF pour 2021 de -0,52 m€, du fait d'un renforcement de la péréquation, ce qui conduit à une perte cumulée de 50,17 m€.

DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	Prévision DGF 2021	Perte cumulée
50,26	29,25								1,13
		26,57							3,00
			29,88						6,38
				22,47					7,79
					22,52				7,74
						22,62			7,84
							22,62		7,84
								22,10	8,16
<b>TOTAL CUMULE 2013 / 2021</b>									<b>50,17</b>

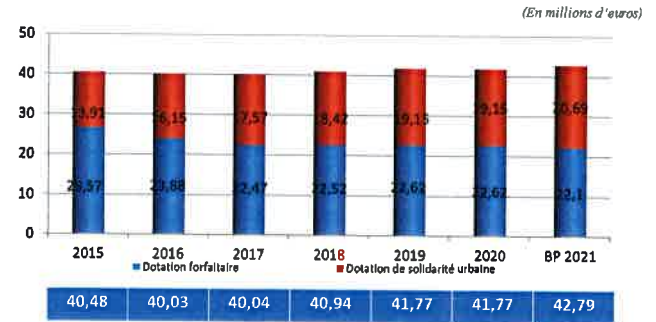
## II- L'évolution des recettes courantes

### • Les dotations de l'Etat : la DGF



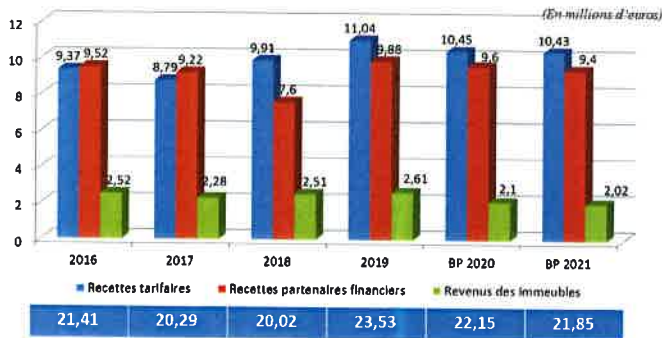
## II- L'évolution des recettes courantes

### • Les dotations de l'Etat : synthèse



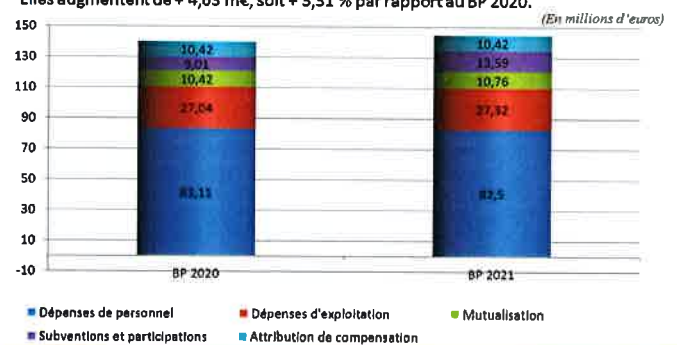
## II- L'évolution des recettes courantes

### • Les recettes d'activité des services :



## III- L'évolution des dépenses courantes

Les dépenses courantes du budget principal sont fixées à 144,64 m€. Elles augmentent de + 4,63 m€, soit + 3,31 % par rapport au BP 2020.



## III- L'évolution des dépenses courantes

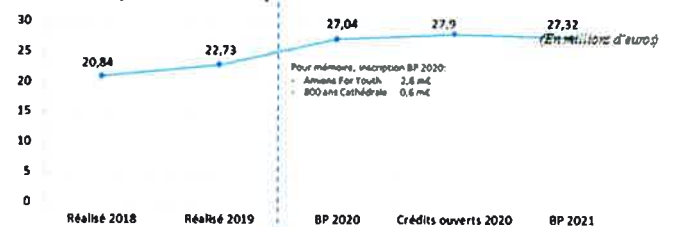
### • Les dépenses de personnel :

- L'inscription au BP 2021 s'élève à 82,55 m€, soit -0,56 m€ par rapport au BP 2020 mais sous l'effet d'une baisse sensible des dépenses de personnel mutualisé (- 1,2 m€) alors que l'inscription pour le personnel propre à la Ville est en hausse de + 0,62 m€.
- Malgré la suppression des contrats aidés, la mise en œuvre du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) et du Glissement Vieillesse Technicité, l'effort de maîtrise de la masse salariale est atteint.



## III- L'évolution des dépenses courantes

### • Les dépenses d'exploitation



Un objectif de maîtrise réaffirmé mais avec une année 2021 qui reste particulière du fait de reports dans le cadre des manifestations :

- « Amiens For Youth Capitale européenne de la jeunesse » : 1,42 m€ inscrits
- « 800 ans de la pose de la première pierre de la Cathédrale Notre-Dame » : 0,53 m€ inscrits

### III- L'évolution des dépenses courantes

- Les subventions et participations :

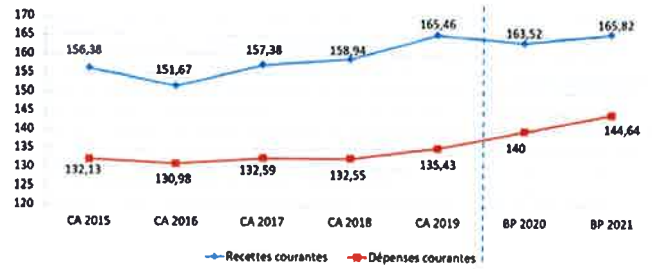
Ce poste connaît une évolution sensible entre le BP 2020 (9,01 m€) et le BP 2021 (13,59 m€) soit + 4,58 m€.

Cette variation s'explique par :

- l'apport du fonds de concours à Amiens Métropole : 3 m€
- l'augmentation de la contribution au CCAS d'Amiens : 0,74 m€
- l'augmentation de la participation statutaire au Syndicat mixte EUROPAMIENS : 0,12 m€
- l'augmentation de la contribution au fonctionnement des écoles privées : 0,23 m€
- l'augmentation de l'enveloppe globale de subventions : 0,31 m€

### IV- L'autofinancement

- Evolution de l'autofinancement :



Un excédent courant de gestion prévisionnel de 21,18 m€ pour ce BP 2021, en diminution par rapport au BP 2020 ( 23,52 m€)

### V- L'investissement

- Programmation pluriannuelle des investissements :

Des dépenses d'opérations pour un montant de 36,28 m€ en 2021, avec des recettes estimées à 8,57 m€.

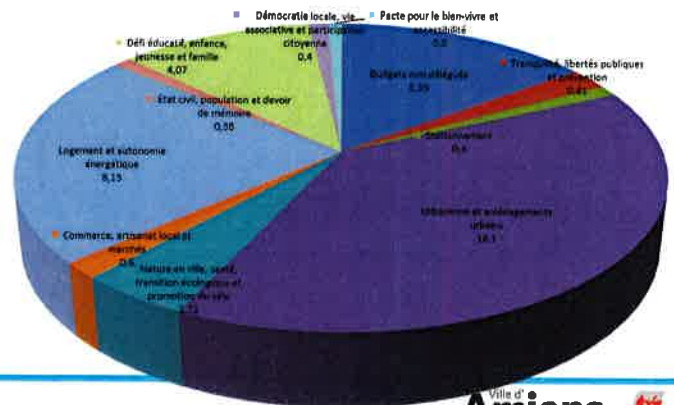
soit une charge nette de 27,71 m€.

6 autorisations de programme sont créées sur le budget principal :

- Etudes préalables pour 0,2 m€ avec des CP de 0,1 m€
- ZAC Paul Claudel pour 2,881 m€ en AP et en CP
- Ferme solaire photo-voltaïque Vauvoix pour 0,421 m€ en AP et en CP
- Réhabilitation de la Halle au Frais pour 0,75 m€ en AP et 0,5 m€ en CP
- Dotation des familles en équipement numérique pour 0,69 m€ en AP et 0,5 m€ en CP
- Budget participatif pour 0,9 m€ en AP et 0,2 m€ de CP

### V- L'investissement

- Programmation pluriannuelle des investissements :



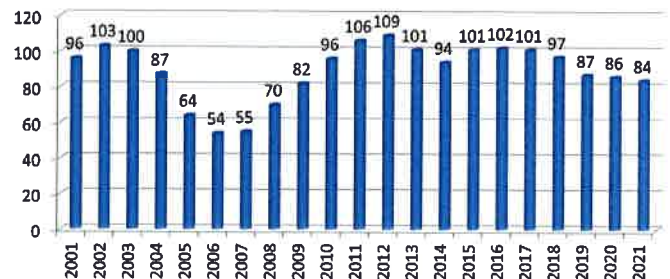
### V- L'investissement

- Les principaux investissements de 2021 :

- Modernisation des systèmes de prévention : 0,59 m€
- Dotation de proximité (AP de 2,52 m€ pour 2021) : 2 m€
- Participation pour la ZAC Inter-campus : 2,37 m€
- Participation pour la ZAC Paul Claudel : 2,881 m€
- Soutien aux opérations de rénovation urbaine : 2,09 m€
- Travaux d'aménagement espaces publics et voirie : 5,75 m€
- Fin des travaux du Centre social et interculturel ALCO : 0,55 m€
- Ferme solaire photo-voltaïque Vauvoix : 0,421 m€
- Réhabilitation de la Halle au Frais : 0,5 m€
- Soutien au logement social et à l'accession sociale : 4 m€
- Travaux dans les écoles et centres de loisirs : 3,31 m€
- Gestion foncière (AP de 5 m€) : 3 m€
- Equipement numérique des familles : 0,5 m€

### VI- L'endettement

- Evolution du stock global de dette au 1<sup>er</sup> janvier :



Un stock de dette maîtrisé sur la période 2001 – 2021.

## VI- L'endettement

- Le maintien d'un taux pondéré moyen excellent :  
0,71 %
- L'annuité estimée de la dette pour 2021, tous budgets, est d'un montant de :  
12,29 m€  
( en diminution au regard de l'annuité de la dette de l'exercice 2020  
(12,31 m€)
- Le maintien d'une gestion en « trésorerie zéro » pour limiter le recours à l'emprunt et les frais financiers
- Un recours prévisionnel à l'emprunt limité à 12,1 m€ pour 2021 (23,5 m€ au BP 2020)

## VII- Le budget annexe « Parcs de stationnement » :

- Le budget annexe « Parcs de stationnement » a été impacté fortement par la crise sanitaire en 2020, notamment par la fermeture des parkings pendant le premier confinement.
- Des travaux sont conduits actuellement pour examiner les modalités d'optimisation de l'équilibre financier de ce budget annexe.
- L'équilibre budgétaire 2021 nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 1,215 m€.



Observations : Messieurs Julien PRADAT, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), Tarek BAÏS, Ismaël BARA, Renaud DESCHAMPS, Christophe METAY, Vincent MELNISANCOT, Mesdames Julia BELLINA, Nathalie VAGNIEZ Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE, Assia NOUAOUR ont voté contre.

**Adopté**

### 9 - Budget Primitif. Année 2021. Programmation Pluri annuelle des Investissements. Approbation.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) doit être présentée dans une délibération distincte de celle du Budget Primitif.

Pour le budget principal 2021, l'assemblée a acté la création de 6 Autorisations de Programme (AP) pour un montant total de 5,842 m€, et la modification d'autorisations de programme pour un montant total de 11,38 m€.

La PPI du Budget Principal, ainsi validée, est augmentée de 17,222 m€ et celle du budget annexe parcs de stationnement de 0,14 m€.

Observations : Messieurs Julien PRADAT, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), Tarek BAÏS, Ismaël BARA, Renaud DESCHAMPS, Christophe METAY, Vincent MELNISANCOT, Mesdames Julia BELLINA, Nathalie VAGNIEZ Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE, Assia NOUAOUR ont voté contre.

**Adopté**

### 10 - Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. Année 2021.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend obligatoire la constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants dès lors qu'il y a apparition d'un risque de non recouvrement. La provision pour créances douteuses doit être constituée à la hauteur du risque constaté, lorsque le

recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public.

Les membres de l'assemblée se sont prononcés en faveur d'une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant de :

- 394 120,64 € pour le budget principal de la Ville d'Amiens.
- 24 066,60 € pour le budget annexe Parcs de stationnement.

Une reprise sur provisions est également à effectuer correspondant au montant de la dotation aux provisions de l'année antérieure, à savoir :

- 330 616,70 € pour le budget principal.
- 1 160,00 € pour le budget annexe Parcs de stationnement.

**Adopté à l'unanimité**

### **11 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2021.**

Le conseil municipal doit se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le vote des taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties. En raison de la nationalisation de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités n'ont plus à voter de taux pour cette taxe. De plus, suite à la réforme fiscale, le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties (27,76%) se voit hériter du taux Départemental (25,54%) ce qui le porte dorénavant à 53,30%.

C'est pourquoi les membres du conseil ont approuvé ce nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (53,30%) et la reconduction du taux de 15,52% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Observations : Messieurs Julien PRADAT, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), Tarek BAÏS, Ismaël BARA, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Zoé DESBUREAUX et Hélène DELATTRE, Assia NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont abstenus.

Messieurs Renaud DESCHAMPS, Christophe METAY, Vincent MELNISANCOT, Mesdames Julia BELLINA, Nathalie VAGNIEZ ont voté contre.

**Adopté**

### **12 - Société Achat Or Régional. Valorisation des objets trouvés. Contrat de cession.**

Dans le cadre des objets trouvés, il arrive que des bijoux ne puissent être restitués à leurs propriétaires. Ces bijoux ont été soumis au commissaire-priseur des Domaines qui les a refusés.

Au lieu de les envoyer à la destruction, il est suggéré de valoriser ces biens et de confier le montant de la valorisation au CCAS d'Amiens.

Pour cela, le conseil municipal a approuvé et autorisé Madame le Maire à signer le contrat de cession afférent pour une durée d'un an à compter du 30 septembre 2020 avec la société Achat Or Régional domiciliée sur Amiens. Une première valorisation pourrait rapporter 12 432,72 €.

**Adopté à l'unanimité**



### **13 - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme.**

La révision du Plan Local d'Urbanisme constitue pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen terme et d'assurer un urbanisme maîtrisé répondant aux objectifs suivants :

- Promouvoir une dynamique économique et commerciale structurée et diversifiée.
- Contribuer à la réalisation du Plan Local de l'Habitat en établissant le PLU en compatibilité avec ses objectifs, notamment de qualité résidentielle.
- Préserver et valoriser les espaces à dominante naturelle afin de poursuivre l'essor de la nature en ville.
- Mettre en valeur l'identité amiénoise au travers de la préservation et de l'adaptation maîtrisée de son patrimoine architectural et urbain.
- Contribuer à la réussite du Plan de Déplacements Urbains, notamment en accompagnant les modes actifs et l'usage des transports en commun.
- Optimiser la gestion de la ressource foncière et engager une nouvelle dynamique urbaine en confortant les grands projets de développement et les opérations d'aménagements et de renouvellement urbains.

Aussi l'assemblée délibérante a approuvé le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et les démarches inhérentes, a approuvé les modalités de concertation avec le public, et a donné délégation au maire pour signer tout document concernant la révision générale du PLU.

Observations : Messieurs Julien PRADAT, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), Tarek BAÏS, Ismaël BARA, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Zoé DESBUREAUX et Hélène DELATTRE et Assia NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont abstenus

*Adopté à l'unanimité*

### **14 - Dénominations de voies et espaces publics.**

La Ville d'Amiens souhaite honorer la mémoire de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République Française et de Monsieur Jean-Christophe Parisot de Bayard, ancien Préfet, en attribuant leurs noms à l'une des artères de la Ville pour l'un et à un espace public pour l'autre.

C'est pourquoi, les membres de l'assemblée ont décidé de dénommer « Avenue Valéry Giscard d'Estaing » la voie sur la Zac Intercampus en lieu et place du Boulevard Ambroise Paré dans sa partie située entre la rue de Rouen et la rue du Professeur Christian Cabrol et de désigner la placette aménagée devant le Centre Social ALCO ayant son tenant Avenue de la Paix et aboutissant en impasse : « Placette Jean-Christophe Parisot de Bayard ».

*Adopté à l'unanimité*

### **15 - Boulevard de St Quentin. Sécurisation de l'accès à la contre allée devant la Providence. Fonds de concours. Convention.**

Pour faire face à la dangerosité de la circulation aux abords de la Providence, il convient de modifier l'axe entre l'axe central du boulevard de St Quentin et la contre allée. Une phase de test à cet aménagement est suggérée avant de procéder à la réalisation des travaux. Le conseil municipal a approuvé la convention de fonds de concours de la Commune d'Amiens pour un montant de 3750 € soit 30 % HT des dépenses hors taxes de l'opération (15 000€).

Observations : Mesdames Zoé BDESBUREAUX et Hélène DELATTRE ont voté contre.

**Adopté**

**16 - Maitrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement esthétique. Convention de délégation temporaire.**

L'assemblée délibérante a autorisé exceptionnellement la délégation temporaire de la maitrise d'ouvrage à Enedis pour les travaux d'effacement de réseaux sur les rues de Rouen, des Quatre Lemaire et avenue de la Défense Passive et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions afférentes.

**Adopté à l'unanimité**

**17 - Révision du règlement local de publicité de la ville d'Amiens. Débat sur les orientations.**

Madame DEVÈZE a présenté le diaporama ci-dessous :

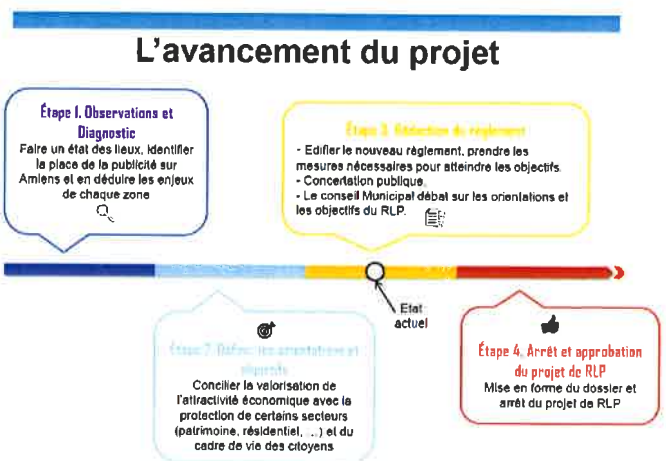
### Le Règlement Local de Publicité

**Règlement National de Publicité (RNP) :**  
Dispositions du Code de l'Environnement qui dictent des règles générales sur la publicité extérieure. Document qui s'applique sur tout le territoire national, qui encadre les formats, la hauteur, le nombre, l'implantation des dispositifs.

**Règlement Local de Publicité ;**  
Document réglementaire propre à la commune, permettant d'adapter le RNP aux spécificités du territoire et d'édicter des règles plus strictes.

**REMARQUE**

- Si le RLP ne précise pas de règles spécifiques sur un thème, alors les règles à appliquer sont celles du RNP.



### Diagnostic La publicité/préenseigne

- Nombre important de publicités sur le domaine public (mobilité urbain), toutefois le format des publicités sur Mupi et Abrisbus est limité à 2m<sup>2</sup>
- La publicité scellée au sol est répartie à 50% sur le domaine public (« senior » de 6m<sup>2</sup>) et 50 % sur terrains privés (8m<sup>2</sup> ou 12 m<sup>2</sup>)
- La publicité murale est implantée sur les façades ou pignons d'immeubles privés
- 93% des dispositifs implantés sur immeuble privé sont de format supérieur à 6m<sup>2</sup>

=> impact de la publicité sur le paysage urbain :

**Format des 246 dispositifs publicités/préenseignes implantés sur immeuble privé (hors mobilier urbain)**

**Impact visuel d'un dispositif équivalent :**

- du format
- du choix d'implantation (sur façade ou scellée au sol, sa hauteur par rapport au sol)
- de la nature du dispositif (banc public, numérique)

### Diagnostic Les enseignes

- Les enseignes sont relativement bien encadrées et cohérentes (494 industries, 1868 établissements de commerce et 2523 établissements de service)
- 2 groupes d'enseignes sur le territoire amiénois :

Les enseignes du centre ville (où se regroupe la majorité des MH).  
En harmonie avec le caractère historique du lieu et de l'architecture

Les enseignes hors centre-ville.  
Encadrées par le RNP majoritairement

## Au vu du diagnostic et des spécificités du territoire des orientations ont été définies:

- Orientation 1** **Préserver** le patrimoine architectural et naturel participant à l'attractivité et à l'identité de la ville.
- Orientation 2** **Protéger** les espaces remarquables d'un point de vue paysager et définir des cônes de vues sur des éléments patrimoniaux importants et à forte valeur identitaire.
- Orientation 3** **Améliorer** la qualité et l'efficacité de la communication commerciale au niveau du format des enseignes et en instaurant des prescriptions qualitatives.
- Orientation 4** **Prendre en compte les nouvelles formes d'affichage et les nouvelles technologies** non définies dans le précédent RLP de 2012.
- Orientation 5** **Limiter la pollution visuelle** aux entrées de villes et sur les grands axes structurant l'agglomération.

## Objectifs de la révision

Mettre le RLP en conformité avec les évolutions législatives

- Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et son décret d'application en date du 30 janvier 2012
- Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture, et au patrimoine (LCAP)
- Supprimer les règles du RLP plus permissives que le RNP



Protection du patrimoine et des entités paysagères

- Préserver les abords des Monuments Historiques, les sites inscrits et les cônes de vue de l'affichage publicitaire
- Encadrer l'implantation des enseignes pour valoriser le bâti



Encadrer les nouveaux modes de communication

- Prendre en compte les nouveaux dispositifs de publicités et d'enseignes (numériques, sonores)
- Participer à la réduction de la pollution lumineuse



## Objectifs de la révision

Ajustement des règles propres aux dispositifs de publicités et d'enseignes

- Réduire la densité des dispositifs par endroits
- Réduire le format de certains dispositifs pour les rendre moins intrusifs
- Interdire certains types de dispositifs

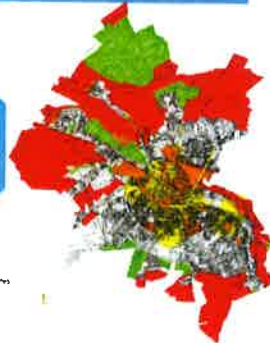


Proposer un nouveau zonage de la commune

- Réduire le nombre de zones de publicité et les rendre plus cohérentes avec les usages et la typologie des lieux
- Prendre en compte les nouveaux périmètres de publicité interdite (périmètres de 500 mètres autour des Monuments Historiques ou Périmètres Délimités des Abords depuis la loi LCAP)

\*contre 100 mètres auparavant

- Secteurs non agglomérés
- Les Abords des Monuments Historiques (AMH)
- Les Abords des Sites (AS)
- Les zones d'activité
- Les zones industrielles ou mixtes



Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal a débattu sur les orientations du futur règlement local de publicité et les a approuvées.

**Adopté à l'unanimité**

## 18 - Jumelage Dortmund-Amiens. 60<sup>ème</sup> anniversaire.

L'année 2020 a marqué les 60 ans de jumelage de la ville d'Amiens avec la ville allemande de Dortmund avec laquelle des liens forts se sont tissés. Afin de fêter cet anniversaire, la ville d'Amiens comptait accueillir une délégation allemande et organiser des festivités en novembre 2020 mais en raison de la crise sanitaire il est suggéré de maintenir ces festivités mais de les reporter à l'automne 2021.

L'évènement marquant pour ces célébrations consisterait à la création de l'un des symboles de la ville de Dortmund : un rhinocéros ailé, animal symbolique de la ville partenaire, qui serait installé dans le quartier de la rue de Dortmund ou à tout emplacement qui serait jugé adéquat.

Le conseil municipal a approuvé la démarche de ces festivités et le budget correspondant pour un total estimé de 9000 €.

**Adopté à l'unanimité**

## 19 - Aide à l'achat de vélos. Approbation.

Afin d'inciter l'usage du vélo sur la métropole amiénoise, il est proposé de verser, aux habitants de la ville qui entendent acheter un vélo et utiliser ce mode de déplacement, une aide selon les modalités suivantes :

- 300 € pour les vélos de type biporteur/triporteur ;
- 200 € pour les vélos disposant d'une assistance électrique ;
- 100 € pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique.

Cette subvention viendrait compléter celle qui devrait prochainement être approuvée par le conseil métropolitain, étant entendu qu'elle est également cumulable avec l'aide octroyée par le conseil départemental de la Somme

Les membres de l'assemblée ont approuvé cette opération pour un montant de 120 000 € et pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. A ce titre, l'assemblée a approuvé également une convention financière à intervenir entre la ville d'Amiens et Amiens Métropole et a autorisé sa signature par Madame le Maire.

*Adopté à l'unanimité*

## 20 - Marchés de plein vent. Tarifs à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.

Le conseil municipal a approuvé les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> février 2021 concernant les marchés de plein vent, tels que précisés dans la délibération qui lui avait été communiquée.

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire et économique qui s'en suit, le conseil a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour les commerçants non sédentaires abonnés. Ces derniers font l'objet d'une révision des tarifs en particulier pour la fourniture de l'électricité qui n'était pas prise en compte.

A titre d'information, la recette perçue en 2019 était de 352 000 €. Au 1<sup>er</sup> novembre 2020, la perte de recettes liée à la pandémie était estimée à 92 000 €. Les recettes pour 2021 sont estimées à 355 000 € (sous réserve que les conditions sanitaires permettent la tenue des marchés).

*Adopté à l'unanimité*

## 21 - SEMOP Amiens énergies. Délégation du Service Public de production et de distribution de chaleur de la Ville d'Amiens. Rapport annuel d'activité. Année 2019.

Le diaporama ci-dessous a été présenté par Madame RODINGER :

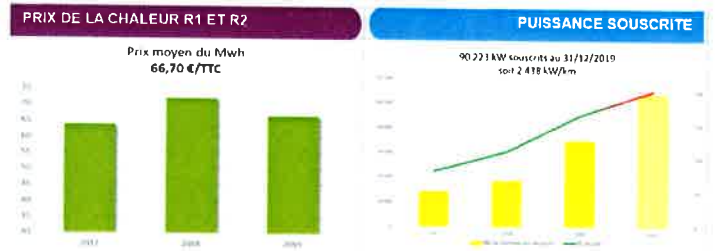




LES PRINCIPAUX INDICATEURS



LES PRINCIPAUX INDICATEURS



02/02/2021

Amiens Energies

4

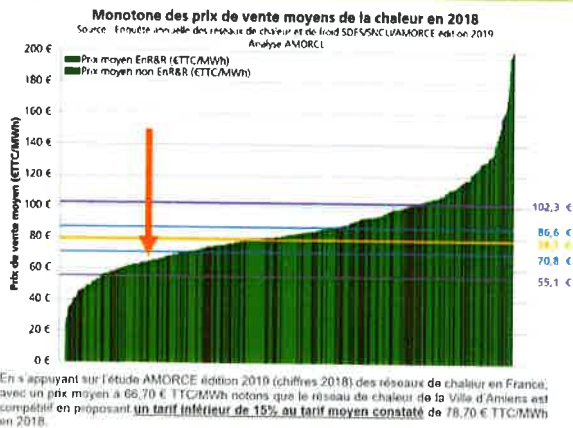
02/02/2021

Amiens Energies

5



TARIFICATION 2019 – POSITIONNEMENT DU TARIF



02/02/2021

Amiens Energies

6



LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

- 2019**
- Rénovation et mise en conformité de la chaufferie de la cité scolaire (en attente de rétrocession)
  - Réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de travaux d'interconnexion des réseaux nord et sud
  - Franchissement du fleuve Somme et de la voie SNCF
  - Mise en service du réseau interconnecté
  - Construction et mise en service de la chaufferie biomasse située chemin de Vauvoix
  - Construction de la centrale pompe à chaleur de récupération de chaleur sur la STEP d'Ambonne et réalisation des premiers essais de fonctionnement
  - Réalisation de la phase 1 de rénovation du réseau Pigeonnier Flesselles
  - 21,3 km de réseau réalisés en 2019

02/02/2021

Amiens Energies

7



LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019



02/02/2021

Amiens Energies

8



EXTRAIT RESULTATS D'EXPLOITATION (ÉTAT 2019)

Extrait Postes comptables	2019 (k€)	2018 (k€)	commentaires
CA R1+ CA R1CO2	3898	2877	Poursuite commercialisation, baisse prix du gaz, de la TS, du R1CO2
CA EDF part variable (recettes énergie cogénération)	3442	3078	Fonctionnement des cogénérations important, mise en service Cogé Collseum
CA R2 + CA part fixe EDF + prime EP	6858	4074	Poursuite commercialisation, cogénérations plus puissantes
Charges énergie COFELY	8479	6693	Énergie payée par Cofely, recettes cogénération reversée aux abonnés
Charges conventions Cofely	1246	1132	Convention Ingénierie, continuité de services, gros entretien, outils-méthode
Redevance Ville/Métro	514	340	Affecté en majorité à la rénovation énergétique des logements des amiénois
Total CA	14 275	10 055	Objectif visé en 2022 de 16M€
Résultat net	131	229	Réaffecté aux travaux

02/02/2021

Amiens Energies

9

La SEMOP Amiens énergies a pour mission de développer et d'exploiter les réseaux de chaleur de la Ville d'Amiens en les alimentant par un mix énergétique constitué à 63,5 % d'énergies renouvelables.

Le contrat de cette délégation de service public (DSP) débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 prévoit la production d'un compte-rendu annuel de concession. Les membres de l'assemblée ont pris acte de ce rapport d'activité 2019 qui leur avait été transmis et dont les principaux faits sont précisés dans la délibération.

*Dont acte*

**22 - SEMOP Amiens énergies. Réseau de chaleur. Avenant 4.**

Madame RODINGER a également présenté le diaporama ci-dessous :

**Contenu de l'Avenant 4**

- Mise à jour de la révision de la RODP
- Mise à jour de la tarification R1PAC avec intégration nouvelles modalités d'achats
- Mise en place de la facturation en mixité réelle chaque mois
- Précision sur les modalités de mise à jour des sous contrats au contrat de DSP
- Mise à jour des annexes 1, 3, 8

**Mise à jour calcul RODP**

- Besoin précisions modalités de calcul (rédaction imprécise)
- modification de l'article 54 en y apportant les éléments suivants :
  - L'actualisation est annuelle, pour chaque année il doit y avoir une période de 12 mois entre les indices utilisés.
  - Les indices de MAJ seront les derniers indices publiés au 1er février de chaque année concernée,
  - Les différents termes de révision sont calculés avec 4 décimales



**Mise à jour de la tarification R1PAC**

**Stratégie = se prémunir des fluctuations du marché de l'électricité engendrées par la formule actuelle de fixation mensuelle des prix sur le marché SPOT**



**Mise à jour de la tarification R1PAC**

- Rappel :
  - Engie assure les achats d'énergie pour Amiens Energies
  - PAC assure 40 à 50% de la production de chaleur
  - Prix chaleur PAC fortement dépendant du prix d'achat d'électricité
- Engie souhaite optimiser le prix d'achat de l'électricité et donc le cout de production de la chaleur en achetant l'électricité à moyen terme à un prix stabilisé.

	Avant Avenant	Après Avenant
Modalités achat par Engie	Début chaque trimestre année N	4 fois par an année suivante
Modalités de facturation abonnés	R1 PAC indexé mensuellement	R1 PAC indexé annuellement sur la valeur moyenne des 4 achats

- Nécessité de modifier l'annexe 8 de la DSP



## Mise en place facturation mix réel

- comptages et hypervision mis en place en 2019-2020 sur les productions : suivi en temps réel

	Avant Avenant	Après Avenant
Relevé des données de facturation	Relevés manuels	Relevés à distance
Modalités de facturation abonnés	13 factures : - 12 factures avec mixité théorique - 1 facture de régularisation en année N+1	12 factures mixité réelle

- proposition de changer article 46.5 du contrat de DSP :
  - Chaque année, le mix de facturation pour l'établissement des factures est celui de l'année précédente, une dernière facture de régularisation étant établie sur le mix réel de l'année.  
**Par**
  - Chaque mois, le mix de facturation pour l'établissement des factures est celui réellement constaté.



## Précision sur les modalités de mise à jour des sous contrats au contrat de DSP

- Annexes 14 à 18 : sous contrats conclus entre Amiens énergies et Engle pour l'exécution de la DSP
- Tout projet d'avenant à un sous-contrat sera transmis à la ville d'Amiens
- Décision dans les 15 jours de la nécessité de le soumettre à délibération du Conseil municipal lorsque le projet emporte des conséquences sur l'exécution, la qualité ou les conditions financières d'exercice du service public de réseau de chaleur.
- Tout avenant à un sous-contrat n'ayant pas fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal sera communiquée à l'autorité délégante pour information, une fois signé.



## Mise à jour des annexes 1, 3, 8

- Prise en compte dans le contrat de DSP du protocole transactionnel voté lors du conseil du 10 juillet 2020 : annexes 1 (Compte d'exploitation prévisionnel) et 3 (Montant des travaux de 1er établissement)
- Annexe 8 (Mise à jour de la tarification du R1 PAC)



Dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 19 décembre 2016 la Ville d'Amiens a délégué à la société Amiens Energies la production, le transport et la distribution de chaleur destinée à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des abonnés au réseau de chaleur de la Ville. Afin de préciser les modalités de révision du montant de la redevance d'occupation du domaine public prévue au contrat de DSP en son article 54, le conseil municipal a approuvé l'avenant 4 à ce contrat, et a autorisé Madame le Maire à le signer.

***Adopté à l'unanimité***

**23 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Subvention exceptionnelle crise sanitaire et subvention complémentaire bonus handicap et mixité sociale EAJE. Convention.**

Pour soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant, et face aux conséquences de la crise sanitaire, la CAF de la Somme, sur ses fonds propres, souhaite accorder à la ville une subvention exceptionnelle d'un montant de 260 250 euros sur la base de 500 € par place et 250 € par place pour les 5 places créées sur l'équipement Germaine Dulac. Par ailleurs, elle entend attribuer, dans le cadre

du Bonus Handicap 2019 et 2020, une subvention complémentaire d'un montant de 267 294.48 euros et, dans le cadre de la mixité sociale, une subvention de 29 250 euros.  
Les membres de l'assemblée ont donc approuvé les conventions à intervenir qui précisent les modalités de versement de ces recettes exceptionnelles.

**Adopté à l'unanimité**

**24 - Marchés 2019-84 et 85. Organisation de séjours découvertes destinés à des élèves de classes « grande section » maternelles ou des classes élémentaires jusqu'au CM2. Protocole transactionnel.**

Les membres du conseil ont approuvé le protocole permettant à la société CAP MONDE de bénéficier d'une indemnisation suite à l'annulation liée à la crise de la COVID, d'une partie du marché dont elle était titulaire concernant l'organisation de séjours découvertes destinés à des élèves de classes maternelles et élémentaires. Le montant prévu par le protocole est de 6 454,20 €, le conseil municipal a donc autorisé Madame le Maire à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

**25 - Crèche Câline. Acquisition des locaux auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Convention de subvention d'investissement. Approbation.**

La ville d'Amiens souhaite acquérir auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme les locaux de la crèche Câline pour un montant de 325 000 €. Dans ce cadre la CAF a accordé lors de sa commission sociale du 16 octobre 2020 une aide financière d'un montant de 45 000€. Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention d'investissement et ont autorisé Madame le maire à la signer.

Observation : Madame Annie VERRIER n'a pas pris part au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**26 - Questions orales.**

**Question orale sur les aides de la Ville contre la précarité étudiante.**

Madame le Maire a enfin passé la parole à Mme DESBUREAUX pour la question orale déposée par le groupe des élues Communistes, Républicaines et Citoyennes.

*« Madame la Maire, cher·e·s collègues, Mercredi après-midi, les étudiant·e·s amiénois·e·s se réunissaient devant le CROUS et le rectorat afin d'alerter sur leurs conditions de vie et d'études indignes. Depuis quelques mois, on assiste à une dégradation de leurs conditions de vie : cloîtré·e·s dans leurs petits logements (parfois insalubres), se privant de repas car les petites aides ponctuelles ne suffisent pas, isolé·e·s loin de leurs familles et de leurs ami·e·s, ils ont perdu leur emploi, leur stage, leur service civique, bref, les raisons ne manquent pas de désespérer sur sa condition. Ils et elles sont à l'âge où l'on découvre la liberté, où l'on étend ses cercles amicaux, où l'on se découvre de nouvelles passions, où l'on se construit tout simplement. Mais à cause de la crise sanitaire et de la fermeture des universités, cela est impossible. Beaucoup d'étudiant·e·s décrochent, la mise en place du distanciel n'a en rien aidé contre cela. Au total, une enquête IPSOS de juillet 2020 révèle que près de 6 étudiants sur 10 (57%) peinent à accomplir ce qui leur est demandé dans le cadre du télé-enseignement. Depuis fin août, on a vu se multiplier dans d'autres villes les cas de suicides étudiants près des lieux d'enseignement. Il faut à tout prix protéger les étudiant·e·s amiénois·e·s d'une telle*



détresse. Le 26 novembre 2020, le Service de Santé Universitaire (SSU) a lancé son enquête sur la santé mentale des étudiants de l'UPJV, les chiffres sont alarmants... Les dossiers de demande d'aides explosent, les écoutes psychologiques du CROUS sont limitées à deux demi journées par semaine, l'extension du RSA pour les moins de 25 ans a été rejetée au Sénat, les étudiant·e·s se sentent enfermé·e·s et abandonné·e·s par le gouvernement. Cela fait plusieurs mois que nous vous alertons sur la situation des étudiant·e·s, notamment sur leur précarité alimentaire, des initiatives de solidarité comme le bon de 30€ ou les marchés et épiceries solidaires se sont multipliés sur les sites de l'université, mais cela ne suffit pas. On compte environ un·e assistant·e social·e pour 50000 étudiant·e·s et un·e psychologue pour 30000 étudiant·e·s, le CROUS ne suffit pas, le personnel est débordé ! Avez-vous des chiffres sur les conditions de vie de ces jeunes à Amiens ? La mairie ne peut pas répondre à tous les besoins des étudiant·e·s, mais avez-vous rassemblé les acteurs locaux (syndicats étudiants compris) afin de réfléchir à des solutions alimentaires, locatives et psychologiques ? Qu'en est-il de l'analyse des besoins sociaux ? On déplore souvent une fuite des étudiant·e·s vers d'autres villes à la fin de leurs études, n'est-ce pas ici l'occasion de montrer qu'Amiens peut être une ville solidaire, sur laquelle ils peuvent compter ? »

Madame Roy a apporté la réponse suivante :

« Comme vous le soulignez, la situation des jeunes et particulièrement des étudiants est inquiétante, nous avions d'ailleurs déjà échangé sur ce sujet lors du dernier Conseil Municipal. Depuis le début janvier, quelques étudiants, par groupe de 10 maximum, ont retrouvé les bancs de la fac, mais cela reste encore très marginal. L'essentiel des cours se fait toujours en distanciel. Depuis l'apparition du virus, la vie étudiante et tout ce qu'elle recouvre est en pause. Le moral des plus jeunes est par conséquent au plus bas.

Dans votre vœu, vous évoquez deux points centraux. Tout d'abord la détresse psychologique des étudiants puis la précarité alimentaire.

Sur le premier point, force est de constater que la crise sanitaire a, comme sur beaucoup de nos concitoyens, des effets désastreux.

Ainsi l'étude sur la santé mentale des étudiants réalisée par le Service de Santé Universitaire fin 2020 fait ressortir que sur 3139 répondants, 72% d'entre eux ont eu des symptômes de détresse psychologique et 19% ont eu des idées suicidaires, ces chiffres sont édifiants.

Je tiens à souligner que le sujet de la santé mentale des Amiénois est traité depuis plusieurs années, bien avant la période de crise sanitaire, que ce soit dans le Contrat Local de Santé dont un des axes est d'améliorer le parcours de vie en santé mentale, qu'au travers du Conseil Local de Santé Mentale, dont la Ville assure la Présidence.

Par ailleurs, ce sujet a été pris à bras le corps très concrètement depuis déjà quelques semaines, notamment par la création de la cellule d'aide psychologique du Service Municipal de Santé Publique, ou encore par les permanences de psychologues déployées par Amiens For Youth. Tout ceci venant en complément des dispositifs portés par l'UPJV ou le CROUS.

Cette offre est allée plus loin, en s'appuyant sur une double démarche de promotion de la santé : « l'éducation par les pairs » et « l'aller vers ».

Ainsi, 41 jeunes, presque tous étudiants, ont été recrutés et ont rejoint 3 Brigades Anti-Covid 19, ceci après avoir reçu une qualification « Jeunes Relais Santé » à l'issue de deux temps de sensibilisation sur :

- la Covid 19 et la technique de l'entretien motivationnel par le biais du support « Ambassadeur prévention COVID » mis à disposition par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes,
- les postures à tenir en cas de problèmes rencontrés lors de leurs passages dans les résidences par une thérapeute

Du 15 octobre au 18 décembre 2020, ces jeunes sont intervenus 4 jours par semaine de 18h à 20h auprès des étudiants, ce qui a permis d'identifier diverses problématiques (220), dont celles d'ordre psychologique (72). Ces derniers ont donné lieu à 110 entretiens téléphoniques d'accompagnement.

Enfin, une autre action phare va se déployer : « la soupe ». Elle est ouverte à l'ensemble des Amiénois, étudiants compris évidemment. Le caractère innovant du dispositif repose dans la capacité de ses acteurs à repérer la détresse psychique chez un interlocuteur alors que celui-ci n'était pas venu pour en parler et lui apporter une réponse (par exemple par un conseiller social, au CCAS,...) Il s'adresse ainsi à tous les amiénois pour qui une demande d'aide psychologique n'est pas forcément un réflexe. Un accompagnement pourra alors être mis en place, si la personne le souhaite.

Vous l'aurez donc constaté au travers de mon propos, la Ville a mis en œuvre différents dispositifs, sous différentes formes, afin d'offrir la possibilité aux étudiants de pouvoir évacuer leurs difficultés psychologiques actuelles.

En ce qui concerne votre second point, la précarité alimentaire, la Ville et son CCAS se sont saisis de la question, depuis plusieurs mois déjà, dès le premier confinement.

Ainsi, je le rappelle le jardin solidaire de Saint Maurice a distribué près de 2,3 tonnes de fruits et légumes frais aux plus fragiles par le biais de paniers mais aussi directement aux associations dont l'Agoraé, épicerie sociale étudiante.

Par ailleurs, en décembre dernier, nous avons voté près de 90 000€ de subventions aux associations d'aide alimentaire. J'ajoute les 6679 personnes aidées par le biais des chèques alimentation personnalisés du CCAS, dont 755 jeunes, pour un montant total de 241 175€ en 2020 (à raison de 30 euros par quinzaine par jeune).

Amiens for youth se mobilise aussi en accordant un budget de 50000 euros pour l'épicerie solidaire étudiante, avec 10 000 euros débloqués dès février.

Enfin, pour aller encore plus loin, le CCAS travaille actuellement avec le CROUS et l'UPJV afin de construire conjointement une réponse globale sur le plan à la fois social et alimentaire à destination des étudiants.

Les administrateurs du CCAS travaillent également sur la révision du règlement intérieur des aides individuelles et la question des jeunes est apparue comme un thème prioritaire à traiter.

Nous avons en outre facilité l'installation d'un frigo partagé à saint leu prochainement qui pourra aussi servir de point de retrait aux étudiants, et autres publics précaires.

Toutes les conditions sont donc mise en œuvre pour répondre à notre niveau aux fragilités des étudiants, qu'elles soient psychologiques et/ou alimentaires et nouer des partenariats pour renforcer les réponses apportées.

J'en terminerai sur les conditions de vie étudiantes. L'agence de développement et d'urbanisme du grand Amiénois (ADUGA) a publié les résultats de son enquête sur ce thème le 18 janvier dernier.

Ainsi, 70% des étudiants se disent plutôt satisfait d'être à Amiens, certes, 40% ne savent pas encore s'ils souhaitent rester à Amiens ultérieurement mais, quoiqu'il en soit, au regard de l'ensemble des actions que je viens d'énumérer, ayez l'assurance que nous mettons tout en œuvre pour qu'ils s'y sentent bien. »

### Question orale sur les jardins partagés et l'agriculture urbaine à Amiens.

Madame le Maire a passé la parole à Mme BECKER pour la question orale déposée par le groupe Amiens c'est t'en.

« Dans le budget primitif pour l'année 2021, la municipalité prévoit de consacrer zéro euro au développement de l'agriculture urbaine. Pourtant, cette forme d'agriculture pratiquée en ville est encouragée par le gouvernement qui voit en elle « un levier stratégique » pour nourrir les habitant.e.s avec une alimentation saine, tout en favorisant les circuits courts et en créant des emplois. Elle se révèle même essentielle en cette période de crise pour approvisionner en nourriture de qualité les personnes les plus fragilisées, notamment les étudiant.e.s.

*Des initiatives, comme celle portée par le Jardin solidaire de Saint-Maurice, qui a vendu 110 paniers aux Amiénois.es et livré 1.3 tonne de légumes aux associations de distribution alimentaire, sont à encourager et à multiplier. Le volume produit étant aujourd'hui trop faible pour répondre à la demande qui va encore s'accroître. Les jardins partagés, familiaux et ouvriers des différents quartiers, qui affichent des listes d'attente à rallonge, ne sont pas en mesure d'accueillir de nouvelles familles.*

*C'est pourquoi, nous souhaitons connaître l'intention de la municipalité en ce qui concerne l'agriculture urbaine :*

*- De nouveaux jardins partagés seront-ils ouverts ? Le Plan de relance gouvernemental consacre 30 millions d'euros au développement de l'agriculture urbaine. Les collectivités peuvent répondre à deux appels à projets qui pourraient constituer une aide non négligeable. L'un pour soutenir le développement de jardins partagés existants ou à créer. Le second, piloté par le Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU), pour développer l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain.*

*- Avez-vous prévu de multiplier le modèle du jardin solidaire de Saint-Maurice et de mettre en lien les associations de solidarité et de réinsertion afin de mieux exploiter le potentiel de culture maraîchère de notre ville ».*

Monsieur BIENAIMÉ a apporté la réponse suivante :

*La récente crise sanitaire, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et l'augmentation de la précarité alimentaire, font plus que jamais de l'alimentation un enjeu capital pour notre société et pour Amiens.*

*L'agriculture urbaine à Amiens est au cœur de notre projet d'autonomie alimentaire et se doit d'être beaucoup plus ambitieuse que la simple création de nouveaux jardins.*

*C'est un projet d'ampleur que nous souhaitons avec pour perspective de faire d'Amiens une "terre d'avenir". C'est-à-dire une terre vivante, une terre de lien, en capacité de nourrir et maintenir en bonne santé ses enfants. Trois idées sont donc imbriquées dans cette notion: le respect du sol et de la biodiversité, le maintien de la santé, et une alimentation nécessairement locale.*

*Un projet de cette ampleur ne se résume pas à zéro sur une ligne budgétaire qui n'aurait pas été amendées mais est présent dans chaque ligne de notre budget.*

*Nous avons bien répondu aux appels à projet concernant, « l'agriculture urbaine dans les quartiers » avec pour ambition l'installation d'une micro-ferme urbaine alliant productivité, valorisation des savoir-faire locaux, éducation et inclusion, nous attendons une réponse des services de l'état.*

*Par ailleurs, nous allons répondre un appel à projet du conseil départemental sur les jardins partagés. Il a pour objectif de multiplier les vergers conservatoires partagés en plantant 100 arbres fruitiers par an sur tout notre territoire.*

*Concernant le jardin solidaire de Saint Maurice, La période particulière de crise sanitaire, et notamment l'urgence alimentaire, due au Covid-19 a amené à intensifier et modifier son organisation.*

*Début Avril 2020, les 7000m2 du jardin ont été mis en culture (4000 m2 habituellement).*

*L'objectif étant de couvrir au maximum les besoins de nos usagers en légumes frais et de saison ainsi que fournir 25 paniers/semaines d'une valeur équivalente de 10 € à des personnes aux revenus modestes et par le biais des commissions d'aides facultatives et des associations de distribution alimentaire.*

*2,5 tonnes de fruits et légumes produits en 2020, 650kg en 2019.*

*Dons aux structures de distribution alimentaire: 1,3 tonne.*

*Dons aux bénéficiaires d'aides facultatives et usagers EVS: 1,2 tonne pour 163 paniers distribués.*

*Une réflexion est en cours sur le jardin solidaire de saint Maurice afin qu'il puisse produire davantage encore et fournir en plus grand nombre des paniers de fruits et légumes frais aux plus fragiles ; cette nouvelle organisation fera l'objet d'un chantier d'insertion, répondant donc par ailleurs à un objectif d'insertion professionnel de publics éloignés de l'emploi.*

*Revenons à notre projet d'autonomie alimentaire.*

*La méthodologie de projet participatif que nous souhaitons mettre en place, s'appuiera sur un état des lieux co-construit et partagé avec l'ensemble des amiénois et acteurs du système alimentaire local. En partant de l'analyse de la réalité agricole et alimentaire territoriale, il s'agira de fixer des objectifs et une vision commune du système*

*alimentaire souhaité. La transition alimentaire implique d'ailleurs la transition agricole. Et dans cette transition les paysans, les agriculteurs, qui aujourd'hui vivent une crise terrible, doivent être accompagnés et formés.*

*De nombreux contacts et réflexions, avec des acteurs locaux tels que l'association terre de lien, de la graine à l'assiette et les présidents de plusieurs jardins familiaux sont déjà engagés.*

*Installer de nouveaux maraichers et aider au maintien des plus anciens pour nourrir les enfants de nos écoles, installer une micro-fermes urbaine à Etouvie, réfléchir au devenir du jardin des plantes, du marais des trois vaches et les « hectares de jachères attenantes, du champs de tir, du parc de la Hotoie et de la ville toute entière sont autant de projets et bien d'autres projet que nous construirons avec vous tous ici présents, avec les agriculteurs, les associations et les amiénois.*

*Comment allons-nous procéder ? Nous vous proposerons dans quelques semaines de participer à la construction du pacte pour la transformation écologique avec toutes les associations concernées et nos partenaires institutionnels.*

*L'autonomie alimentaire (et donc l'agriculture urbaine) sera un thème central de cette consultation citoyenne.*

*Nous vous inviterons, ainsi que toutes les bonnes volontés, à venir participer massivement à la consultation qui nous permettra de construire ensemble ce pacte. Il affichera notre ambition pour Amiens qui deviendra en 2026 encore plus verte, plus écologique, plus durable... j'en suis sûr.*

*Vous l'avez compris, s'alimenter est l'affaire de toutes et tous. La partie se joue donc à plusieurs: élus locaux, monde économique, les agriculteurs, les associations et bien sûr Amiénois.*

*Madame le Maire et moi-même comptons sur vous tous pour être mobilisé et pour dépasser nos clivages. Dans cet état d'esprit, nous réussirons la transition alimentaire qui est un des piliers de la transformation écologique, j'en suis convaincu.*

Madame le Maire a levé la séance à 21H33 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le 11 mars prochain.



Madame le Maire ✓

Brigitte FOURÉ